

*Bacillus subtilis* QST 713<sup>MC</sup> Technical Powder  
POUR LA FABRICATION OU LA PRÉPARATION  
Matière active

**GARANTIE :**

Souche QST 713 de *Bacillus subtilis* sec, contient un minimum de  $7,3 \times 10^9$  CFU/g

EMPÊCHER L'ACCÈS PAR LE PERSONNEL NON AUTORISÉ  
**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI**

**SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL**

**N° HOMOLOGATION : 28548 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**CONTENU NET :**

BayerCropScience Inc.  
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd S.E.  
Calgary, Alberta, Canada T2Z 3X2  
1-888-283-6847

Date de fabrication :

**MODE D'EMPLOI :**

Ne doit être utilisé que pour la fabrication d'un pesticide homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

**PRÉCAUTIONS :**

**EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.** Peut causer une sensibilisation. Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter d'inhaler/de respirer les poussières. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes, des gants imperméables et un respirateur approuvé par le NIOSH doté d'un filtre N, R, P ou HE pour produits biologiques lors de la manipulation, et durant le nettoyage et les réparations. Bien se laver à l'eau et au savon après la manipulation du produit. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau.

**PREMIERS SOINS :**

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Administrer un traitement symptomatique.

**.ENTREPOSAGE :** Ne pas contaminer l'eau ni les aliments pour les humains et les animaux lors de l'entreposage et de l'élimination. Ne pas entreposer ce produit près d'engrais, de semences, d'insecticides ou de fongicides. Ne pas entreposer près d'une source de chaleur ou d'une flamme nue. Entreposer à la température ambiante pour une période jusqu'à un an à compter de la date de fabrication. Pour des raisons de sécurité et de prévention d'usage non autorisé, tout pesticide doit être entreposé dans des installations verrouillées, hors de la portée des enfants.

**ÉLIMINATION :** Les fabricants canadiens de ce produit de qualité technique doivent éliminer les matières actives dont ils veulent se départir et les contenants conformément à la réglementation municipale ou provinciale. Pour plus de détails et pour des renseignements sur le nettoyage des déversements, s'adresser à l'agence provinciale responsable ou au fabricant.

**AVIS À L'UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

© Bayer CropScience, Inc., 2003

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )